

BREF APERÇU**Fonds offert le :** septembre 2014**Date d'établissement :** octobre 2013**Gestionnaire de fonds sous-jacent :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Nombre total d'unités en circulation:** 11 895 920**Valeur totale du fonds :** 156 533 798 \$**Rotation du portefeuille :** 4,96 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,05	--	12,9993	9 149 153

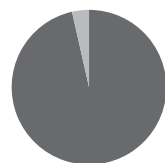
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de placement international Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Aon PLC	4,92
Intertek Group PLC	3,79
Wolters Kluwer N.V. reçu du dépositaire	3,72
L'Air Liquide S.A.	3,50
Seven & i Holdings Co., Ltd.	3,37
Halma PLC	2,77
Croda International PLC	2,73
ASSA ABLOY AB (publ)	2,69
RELX PLC	2,61
Sika AG	2,49
Total	32,57

Total des placements : 60

Répartition des placements**Secteur d'activité %**

● ACTIONS MONDIALES	96,2
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	3,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

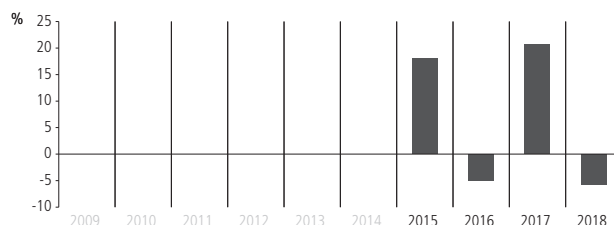
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 299,90 \$ au 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 6,32 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect de placement international Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ		COMMENT CELA FONCTIONNE																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit		- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	<table><tr><td>%</td><td></td></tr><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></table>	%		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. - Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
%																					
moins de 1 an après la souscription	5,50																				
moins de 2 ans après la souscription	5,00																				
moins de 3 ans après la souscription	5,00																				
moins de 4 ans après la souscription	4,00																				
moins de 5 ans après la souscription	4,00																				
moins de 6 ans après la souscription	3,00																				
moins de 7 ans après la souscription	2,00																				
plus de 7 ans après la souscription	0,00																				
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	<table><tr><td>%</td><td></td></tr><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></table>	%		moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.								
%																					
moins de 1 an après la souscription	2,50																				
moins de 2 ans après la souscription	2,00																				
moins de 3 ans après la souscription	1,50																				
plus de 3 ans après la souscription	0,00																				
Sans frais	Vous ne payez rien.		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller pourrait avoir à remettre une partie de sa commission à Manuvie.																		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,05	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.